

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2024-12-02 du 18 décembre 2024 portant approbation du budget initial du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2025

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 351-7 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment ses articles 3, 12 et 18 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses article 175 à 177 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2005 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Après en avoir délibéré,

Article 1

Approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1.1. 11 emplois temps plein travaillés
- 1.2. 145 426 204 € d'autorisations d'engagement dont
 - 1 365 000 € de personnel
 - 15 361 204 € de fonctionnement
 - 128 700 000 € d'interventions
- 1.3. 143 460 399 € de crédits de paiement dont
 - 1 365 000 € de personnel
 - 16 902 399 € de fonctionnement
 - 125 193 000 € d'interventions
- 1.4. 125 000 000 € de prévision de recettes
- 1.5. 18 460 399 € de déficit budgétaire

Article 2

Approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 2.1. 18 460 399 € d'abondement de trésorerie
- 2.2. 17 960 399 € d'insuffisance d'autofinancement
- 2.3. 17 960 399 € de diminution du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 3

La directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication sur le site internet du Fonds.

Délibération n° 2024-12-02 du 18 décembre 2024 portant approbation du budget initial du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2025

Nombre de présents au moment de la délibération : 34

Nombre de membres votants : 16

Abstentions : 0

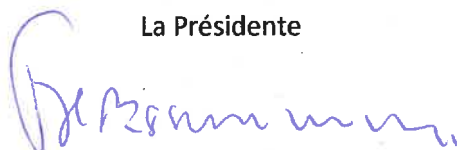
Nombre de voix « Pour » : 16

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée / ~~rejetée~~

À Paris, le 18 décembre 2024

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)
Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)	
Personne EP	1 365 000,00							1 365 000,00	1 365 000,00	
COG GA		12 125 609,00	13 626 804,00			12 125 609,00	13 626 804,00			
Communication		800 000,00	800 000,00			800 000,00	800 000,00			
Mises à disposition (MAD)		225 000,00	225 000,00			225 000,00	225 000,00			
Comité de gouvernance		112 000,00	112 000,00			112 000,00	112 000,00			
Assistance externe		36 000,00	76 000,00			36 000,00	76 000,00			
Autre		398 000,00	398 000,00			398 000,00	398 000,00			
Remboursement de contributions			1 664 595,00				1 664 595,00			
Aides plateformes				26 700 000,00	22 533 000,00		26 700 000,00		22 533 000,00	
Conventions employeurs				55 000 000,00	40 020 000,00		55 000 000,00		40 020 000,00	
Partenariats				45 000 000,00	60 900 000,00		45 000 000,00		60 900 000,00	
Financements intermédiaires (handicapés)				2 000 000,00	1 740 000,00		2 000 000,00		1 740 000,00	
TOTAL	1 365 000,00	1 385 000,00	16 961 204,00	16 902 399,00	128 700 000,00	125 193 000,00	146 426 204,00	143 450 399,00		

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B

Tableau des recettes par origine (facultatif)
Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES										
	Recettes globalisées					Recettes fléchées					
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchées	Autres financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Contributions FPE						70 900 000,00					70 900 000,00
Contributions FPH						25 400 000,00					25 400 000,00
Contributions FPT						28 700 000,00					28 700 000,00
TOTAL						125 000 000,00					125 000 000,00

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C

M. Bourde

Fr. B. S. M. M.

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	11	0	11

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

0

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	11	1196500	0	0	11	1362500
1 - TITULAIRES	0	0			0	0
* Titulaires État	0	0			0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0
2 - CONTRACTUELS	11	1196500	0	0	11	1196500
* Contractuels de droit public	11	1196500	0	0	11	1196500
o CDI	2	137000			2	137000
o CDD	1	122000	0	0	1	122000
* Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	6	937500	0	0	6	937500
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
o CDI	0	0			0	0
o CDD	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES			0	0	0	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						166000

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0



** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	2	225000
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	2	225000
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

SOMMAIRE BI 2025

	Intitulé	Pour information Pour vote	A Produire?
GBCP - Tableaux budgétaires obligatoires			
GBCP - Tableau 1	Autorisations d'emplois	VOTE	OUI
GBCP - Tableau 2	Autorisation Budgétaire	VOTE	OUI
GBCP - Tableau 3	Dépenses par destination - Recettes par origine	INFORMATION	OUI
GBCP - Tableau 4	Equilibre financier	VOTE	OUI
GBCP - Tableau 6	Situation patrimoniale	VOTE	OUI
GBCP - Tableau 6	Tableau de passage entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale	INFORMATION	OUI
GBCP - Tableau 7	Plan de trésorerie (+ onglet écoulements mensuels charges de fonctionnement)	INFORMATION	OUI
GBCP - Tableau 10	Tableau de synthèse budgétaire et comptable	INFORMATION	OUI
GBCP - Tableaux budgétaires non concernés / non communiqués			
GBCP - Tableau 5	Opérations pour comptes de tiers	INFORMATION	NON
GBCP - Tableau 8	Opérations liées aux recettes fléchées	INFORMATION	NON
GBCP - Tableau 9	Opérations pluriannuelles par nature - prévision	INFORMATION	NON
GBCP - Tableau 9	Opérations pluriannuelles par nature - exécution	INFORMATION	NON

Neulle

Dr R. M. M. M. M. M.

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS		FINANCEMENTS	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	18 460 399	Solde budgétaire (excédent) (D1)*	-
dont Budget Principal		dont Budget Principal	
dont Budget Annexe		dont Budget Annexe	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**		Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	
Autres décaissements non budgétaires (e1)		Autres encaissements non budgétaires (e2)	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	18 460 399	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)	-
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	-	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)	18 460 399
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***	
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	-	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)	18 460 399
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	18 460 399	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	18 460 399

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

De Commun. Verde

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel/exécuté*

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	1 365 000	Subventions de l'Etat	
<i>dont charges de pensions civiles**</i>	234 000	Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	16 902 399	Autres subventions	
Intervention (le cas échéant)	125 193 000	Autres produits	125 000 000
TOTAL DES CHARGES (1)	143 460 399	TOTAL DES PRODUITS (2)	125 000 000
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	18 460 399
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	143 460 399	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	143 460 399

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et le(s) budget(s) rectificatif(s). Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier.

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 18 460 399
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 000 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	500 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 17 960 399

Etat prévisionnel/exécuté* de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	17 960 399	Capacité d'autofinancement	-
		Financement de l'actif par l'Etat	
Investissements		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	17 960 399	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	17 960 399

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(s) budget(s) rectificatif(s). L'état exécuté d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le compte financier.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 17 960 399
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	500 000
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 18 460 399
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	342 007 115
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 21 134 406
Niveau final de la TRESORERIE	381 601 920

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Winkel

De B...

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	381 601 920	380 063 553	378 525 186	376 986 819	375 448 452	373 910 086	372 371 720	370 833 354	369 294 988	367 756 622	366 218 255	364 679 888	4 477 690 843
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	10 416 686	10 416 686	10 416 686	10 416 686	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	125 000 000
Subvention pour charges de service public													-
Subvention pour charges d'investissement													-
Autres financements de l'Etat													-
Fiscalité affectée													-
Autres financements publics													-
Autres financements propres	10 416 686	10 416 686	10 416 686	10 416 686	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	125 000 000
Recettes budgétaires fléchées													
Subvention pour charges d'investissement fléchée													-
Autres financements de l'Etat fléchés													-
Autres financements publics fléchés													-
Recettes propres fléchées													-
Opérations non budgétaires													
Emprunts : encasements en capital													-
Prêts : encasement en capital													-
Dépôts et cautionnements													-
Opérations au nom et pour le compte de tiers :													-
TVA encasée													-
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encasements													-
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers													-
Autres encasements d'opérations non budgétaires													-
A. TOTAL	10 416 686	10 416 686	10 416 686	10 416 686	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	10 416 687	125 000 000
DECAISEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	11 955 033	11 955 033	11 955 033	11 955 033	11 955 033	11 955 033	11 955 033	11 955 033	11 955 033	11 955 034	11 955 034	11 955 034	143 460 399
Personnel	113 750	113 750	113 750	113 750	113 750	113 750	113 750	113 750	113 750	113 750	113 750	113 750	1 365 000
Fonctionnement	1 408 533	1 408 533	1 408 533	1 408 533	1 408 533	1 408 533	1 408 533	1 408 533	1 408 533	1 408 534	1 408 534	1 408 534	18 902 399
Intervention	10 432 750	10 432 750	10 432 750	10 432 750	10 432 750	10 432 750	10 432 750	10 432 750	10 432 750	10 432 750	10 432 750	10 432 750	125 193 000
Investissement													
Dépenses liées à des recettes fléchées													
Personnel													-
Fonctionnement													-
Intervention													-
Investissement													-
Opérations non budgétaires													
Emprunts : remboursements en capital													-
Prêts : remboursements en capital													-
Dépôts et cautionnements													-
Opérations au nom et pour le compte de tiers :													-
TVA décaissée													-
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													-
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers													-
Autres décaissements d'opérations non budgétaires													-
B. TOTAL	11 955 033	11 955 033	11 955 033	11 955 033	11 955 033	11 955 033	11 955 033	11 955 033	11 955 033	11 955 034	11 955 034	11 955 034	143 460 399
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	- 1 538 367	- 1 538 367	- 1 538 367	- 1 538 367	- 1 538 366	- 1 538 366	- 1 538 366	- 1 538 366	- 1 538 366	- 1 538 367	- 1 538 367	- 1 538 367	- 18 460 399
SOLDE CUMULE (1) + (2)	380 063 553	378 525 186	376 986 819	375 448 452	373 910 086	372 371 720	370 833 354	369 294 988	367 756 622	366 218 255	364 679 888	363 141 521	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (1) ou (1)

Abou

Dr. Boumm

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI n		
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	238 326 474	
	2	Niveau initial du fonds de roulement	359 967 514	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 21 634 406	
	4	Niveau initial de la trésorerie	381 601 920	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	381 601 920	
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	145 426 204	
	6	Résultat patrimonial	- 18 460 399	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	- 17 960 399	
	8	Variation du fonds de roulement	- 17 960 399	
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-	
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	-
		Variation des stocks	+ / -	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	500 000
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	500 000
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		- 18 460 399
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		-
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		- 18 460 399	
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-	
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	- 18 460 399	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		500 000	
16	Variation des restes à payer		1 965 805	
17	Niveau final de restes à payer		240 292 279	
Niveaux finaux	18	Niveau final du fonds de roulement	342 007 115	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 21 134 406	
	20	Niveau final de la trésorerie	381 601 920	
		20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	-
		20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	381 601 920

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale


 Hervé de Camille

Explication du tableau, ligne à ligne :

D'une manière générale, les cases grisées sont soit des données reprises d'autres tableaux, soit des calculs automatiques. Seules les cases non grisées sont à remplir.

□ Ligne 1 « Niveau initial des restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercice antérieur à N » : il correspond au « stock initial » de restes à payer, c'est-à-dire à la différence entre le cumul des AE et le cumul des CP consommés lors des exercices précédents. Ce montant tient compte des retraits d'engagements sur exercices antérieurs qui, en application du principe d'annualité budgétaire, ne rendent pas d'autorisations d'engagement disponibles sur l'exercice où le retrait d'engagement est effectué.

Le niveau initial des restes à payer d'un BI doit correspondre au niveau final des restes à payer du budget rectificatif de fin d'année lorsqu'il est présenté en parallèle du BI. Sinon, il convient de s'appuyer sur la prévision d'exécution.

□ Ligne 2 « Niveau initial du fonds de roulement » : Lors de la présentation du BI n, il correspond au niveau final du fonds de roulement du dernier BR n-1. Cette information provient du « tableau relatif à la variation de la situation patrimoniale en droits constatés n-1 ».

□ Ligne 3 « Niveau initial du besoin en fonds de roulement » : Cette information provient de la différence entre le niveau initial du fonds de roulement et le niveau initial de la trésorerie (calcul automatisé).

□ Ligne 4 « Niveau initial de la trésorerie » : Lors de la présentation du BI n, il correspond au niveau final de la trésorerie du dernier BR n-1. Sinon, il convient de s'appuyer sur la prévision d'exécution. Cette information provient du « tableau d'équilibre financier n-1 » et du « tableau relatif à la variation de la situation patrimoniale en droits constatés n-1 ».

□ Ligne 4.a « Niveau initial de la trésorerie fléchée » : il correspond à la quote-part de la trésorerie relative aux opérations sur recettes fléchées en date du 31/12/n-1. Cette information provient du « tableau d'équilibre financier et le tableau des opérations sur recettes fléchées n-1 ».

□ Ligne 4.b « Niveau initial de la trésorerie non fléchée » : Cette information provient de la différence entre le niveau initial de trésorerie et le niveau initial de trésorerie fléchée (calcul automatisé).

□ Ligne 5 « Autorisations d'engagement » : Cette information du « tableau des autorisations budgétaires ».

□ Ligne 6 « Résultat patrimonial » : Cette information provient du « tableau de la situation patrimoniale ».

□ Ligne 7 « Capacité d'autofinancement » : Cette information provient du « tableau de la situation patrimoniale ».

□ Ligne 8 « Variation du fonds de roulement » : Cette information provient du « tableau de la situation patrimoniale ».

□ Ligne 9 « Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire » : Cette information provient du « tableau d'équilibre financier ».

Elle permet d'isoler de la variation du fonds de roulement, les opérations qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires (emprunts, prêts, dépôts et cautionnements) mais dans le tableau d'équilibre financier et qui ont un impact en haut de bilan.

□ Ligne 10 « Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF » : ces opérations correspondent à des charges décaissables et des produits encaissables mais qui ne seront jamais décaissés ni encaissés (variation des stocks, charges sur créances irrécouvrables/admissions en non valeur, etc.). Ces opérations bien que ne générant aucun flux de trésorerie ne sont pas retraitées par la CAF et « gonflent » le besoin en fonds de roulement. Il convient donc de les isoler pour pouvoir déterminer les seuls flux de trésorerie et déterminer ainsi le solde budgétaire.

□ Ligne 11 « Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie » : cette ligne est composée de quatre sous-ensembles, deux relatifs aux recettes et deux relatifs aux dépenses.

1. Concernant les recettes, l'« écart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs » et l'« écart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours » matérialisent les écarts entre ce qui est inscrit en haut de bilan (produits du compte de résultat et ressources du tableau relatif à la variation de la situation patrimoniale en droits constatés) et ce qui est inscrit en bas de bilan (recettes budgétaires encaissées) pour un exercice donné.

Si la somme des produits/ressources est supérieure à la somme des encaissements, le besoin en fonds de roulement augmente mécaniquement et génère donc un déséquilibre en termes de couverture des besoins : une dégradation du solde budgétaire aura alors lieu (prélèvement sur la trésorerie). A l'inverse si les produits et ressources en haut de bilan sont inférieures aux encaissements, le besoin en fonds de roulement (BFR) diminue et le solde budgétaire s'apprécie d'autant.

2. Concernant les dépenses, l'« écart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs » et l'« écart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours » matérialisent les écarts entre les charges et immobilisations inscrites en haut de bilan et les crédits de paiement.

Si la somme des charges/immobilisations est supérieure à la somme des crédits de paiement, le BFR diminue et génère une appréciation du solde budgétaire. A l'inverse si les charges et immobilisations sont inférieures aux crédits de paiement, le solde budgétaire se dégrade d'autant.

□ Ligne 12 « Solde budgétaire » : il correspond à la différence entre la variation du fonds de roulement (ligne 8), les opérations bilanciales non budgétaires (ligne 9), les opérations comptables non retraitées par la CAF non budgétaires (ligne 10) et les décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires (ligne 11). Il correspond à un solde intermédiaire de la variation de trésorerie.

Avec ce tableau de synthèse budgétaire et comptable, le lecteur doit pouvoir comprendre les raisons qui font qu'il y a un écart entre la variation du fonds de roulement (qui correspond à la création de richesse potentielle) et le solde budgétaire (qui correspond à la création de trésorerie effective, hors opérations non budgétaires). Un contrôle de cohérence a été créé et détecte s'il y a un écart avec le montant inscrit dans le « tableau des autorisations budgétaires » résultant de la différence des recettes encaissées et des crédits de paiement consommés.

□ Ligne 13 « Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires » :

Cette information provient du « tableau d'équilibre financier » et correspond aux lignes relatives aux opérations en capital (emprunts, prêts, dépôts et cautionnements), aux opérations au nom et pour le compte de tiers et aux autres encaissements / décaissements non budgétaires.

□ Ligne 14 « Variation de la trésorerie » :

Le montant est calculé en soustrayant du solde budgétaire (ligne 12) le montant relatif aux flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires (ligne 13). Un contrôle de cohérence a été créé et détecte s'il y a un écart avec le montant inscrit dans le « tableau d'équilibre financier », du « plan de trésorerie ».

□ Ligne 14.a « Variation de la trésorerie fléchée » : correspond au montant du « tableau d'équilibre financier » et au « tableau des opérations sur recettes fléchées ».

□ Ligne 14.b « Variation de la trésorerie non fléchée » : correspond au montant du « tableau d'équilibre financier ».

□ Ligne 15 « Variation du besoin en fonds de roulement » : Elle se calcule en additionnant les lignes 9, 10, 11, 13.

□ Ligne 16 « Variation des Restes à payer » : correspond au flux de restes à payer de l'exercice et donc à la différence entre les AE et les CP de l'exercice provenant du « tableau des autorisations budgétaires » (calcul automatique).

□ Ligne 14 « Niveau final de restes à payer » : correspond au « stock final » de restes à payer. Il se calcule en additionnant le niveau initial de restes à payer (ligne 1) et la variation des restes à payer (ligne 16) (calcul automatique).

□ Ligne 18 « Niveau final du fonds de roulement » : il se calcule en additionnant le niveau initial du fonds de roulement (ligne 2) et la variation du fonds de roulement (ligne 8) (calcul automatique).

□ Ligne 19 « Niveau final du besoin en fonds de roulement » : il se calcule en additionnant le niveau initial du besoin en fonds de roulement (ligne 3) et la variation du besoin de roulement (ligne 15) (calcul automatique).

□ Ligne 20 « Niveau final de la trésorerie » : il se calcule en additionnant le niveau initial de la trésorerie (ligne 4) et la variation de la trésorerie (ligne 14) (calcul automatique).

□ Ligne 20.a « Niveau final de la trésorerie fléchée » : il se calcule en additionnant le niveau initial de la trésorerie fléchée (4.a) et la variation de la trésorerie fléchée (14.a) (calcul automatique).

